PRÉSENTATION de la Fondation du Patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine a pour mission première l'identification, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine local, public ou privé, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture de nos régions (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts...).

La conservation de ce patrimoine de proximité, le plus souvent non protégé par l'État, est de la responsabilité de tous.

La Fondation du patrimoine contribue au développement et à l'attractivité des territoires : elle mobilise toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission des savoir-faire.

Dans tous les départements et régions et avec l'aide d'une soixantaine de salariés de la Fondation, un réseau de délégués bénévoles agit au quotidien, afin de mettre en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine. Leur investissement sur le terrain tisse des liens avec des partenaires locaux toujours plus nombreux améliorant ainsi leur efficacité dans l'aide à la restauration de cet héritage et dans la sensibilisation à sa connaissance.



CONTACTS

Fondation du patrimoine Délégation régionale de Rhône-Alpes 27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry, 69009 Lyon

Tél.: 04 37 50 35 78

www.rhone-alpes.fondation-patrimoine.org



L'église et sa turne

Mairie de Vallorcine

8 route des confins du Valais - 74660 Vallorcine +33 (0)4 50 54 60 22 – Fax: 04 50 54 61 32 www.vallorcine.fr mairie.vallorcine@wanadoo.fr

Association Valorsnà

8 route des confins du Valais - 74660 Vallorcine valorsna@gmail.com

Localisation du projet















Ensemble, soyons acteurs de la préservation de notre patrimoine https://www.fondation-patrimoine.org/42943



RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION DE VALLORCINE (Haute Savoie)

LE PROJET

PRÉSENTATION

Historique

Fondée au XIIIe siècle, l'église a la particularité d'être située dans un couloir d'avalanches. Sa protection est assurée par une étrave de pierres, « la turne » qui fut plusieurs fois renforcée au cours des âges.

En 1756, sous l'impulsion du Curé Cruz, grâce au savoir faire d'un maître maçon du Valsesia et à l'aide de vallorcins, l'église vétuste et trop exiguë est reconstruite perpendiculairement à la précédente. Le clocher conserve néanmoins son emplacement d'origine. La serlienne à trois fenêtres distinctes et les parements, découverts par sondage, témoignent de l'époque baroque.

En 1956, fortement dégradés par une humidité importante et victimes d'un élan de changement, les fresques et les retables baroques disparaissent. L'orgue, l'autel, le baptistère, le Christ sur la croix, le portail sont l'œuvre de différents artistes, sculpteurs et artisans vallorcins.



LES TRAVAUX

Pour retrouver toute la splendeur de ce lieu de prière et de recueillement, cher à ses paroissiens, ses habitants et ses visiteurs, une restauration générale s'impose. Etant donné son acoustique exceptionnelle, l'église offrira un lieu d'accueil remarquable pour divers concerts.

Les travaux concerneront technique l'amélioration bâtiment (crépis à la chaux, drainage, accès PMR, etc.), la modernisation des installations (chaufferie bois, réseau électrique, sonorisation, etc.) ainsi que I'ornementation intérieure (enduits, fresques, vitraux, etc.): une rénovation totale échelonnée sur 4 années. La nouvelle église de Vallorcine devrait voir le jour fin 2020!



pilastre en trompe-l'æil

Phase 0	Etudes et travaux préparatoires	59 400,00€ HT
Phase 1	Travaux extérieurs	228 290,00€ HT
Phase 2	Travaux techniques intérieurs	248 800,00€ HT
Phase 3	Intérieur: maçonnerie, menuiserie, décoration	324 000,00€ HT
Phase 4	Peintures, boiseries, vitraux	138 000,00€ HT

Votre don, c'est notre patrimoine qui vit!

Pour soutenir ce projet de restauration vous pouvez faire un don en utilisant le bon de souscription ou le QR code ci-contre, ou encore sur notre site internet https://www.fondation-patrimoine.org/42943

BON DE SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DE «l'église de Vallorcine»

données auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal : NOM ou SOCIÉTÉ :
NOM ou SOCIÉTÉ :
Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :
Je sounaite beneficier a une reduction a impot au titre :

□ de l'Impôt sur le Revenu OU □ de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune OU □ de l'Impôt sur les Sociétés

Pour les particuliers, **votre don ouvre droit à une réduction** : - de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt. - OU de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €). Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt. Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT. Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du patrimoine, Fort de Vaise, 27 Bd Antoine de St Exupéry, 69009 Lyon.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maitre d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfait